

## Pour en finir avec le budget 2014-2015

**Montréal, 21 février 2014** – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux n'est pas surpris des mesures annoncées dans le budget 2014-2015 relatives à la santé et aux services sociaux. Dans ce budget, le taux d'augmentation des dépenses en santé est nettement inférieur à celui des années antérieures. Ce resserrement se traduira par une réduction des services, comme l'a d'ailleurs indiqué l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), et par une baisse de la qualité des soins et des services.

« Depuis trois ou quatre années, nous avons vu venir ces coupures » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « La réalité avec ce budget est que la diminution des services aura des effets cette année pour les usagers et que des choix difficiles et inévitables devront être faits ».

La nouvelle façon de financer le système de santé et de services sociaux constitue une bonne nouvelle : le financement à l'acte, fondé à la fois sur la nature et le volume des activités. Le président du RPCU, M. Claude Ménard, se réjouit de cette nouvelle : « Nous le demandions depuis longtemps puisque cela permettrait de recevoir les meilleurs traitements dans les meilleurs établissements. C'était la raison même d'un tel financement : s'assurer que les usagers iraient là où les meilleurs traitements se donnent ».

Mais le RPCU doute de la finalité d'un tel financement au regard des récentes directives ministérielles qui ont rappelé aux usagers qu'ils ne peuvent se faire traiter que dans un établissement de leur territoire. « Alors quel est donc l'avantage de cette nouvelle façon de faire? » a demandé M. Blain.

Qui plus est, les directives contredisent ce qui est énoncé dans l'article 6 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* : toute personne a le droit de choisir le professionnel ou l'établissement duquel elle désire recevoir des services de santé ou des services sociaux. Le Regroupement provincial des comités des usagers croit que l'utilisateur doit avoir le choix.

### À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

**Renseignements : RPCU, 514 436-3744**

